

Communiqué important

Taxes municipales Premier versement

La municipalité de Preissac désire vous informer que le conseil a tenu une conférence téléphonique ayant comme objectif de supporter ses contribuables dans cette période difficile. La décision est de ne pas appliquer d'intérêts sur les comptes de taxes payables au 30 mars 2020 et cette mesure est d'une durée de 30 jours. Pour les chèques déjà en possession à la municipalité, ils seront encaissés le 30 avril 2020. Si des contribuables souhaitent que la municipalité encaisse avant cette date communiquez avec la municipalité au 819-732-4938 ou par courriel à info@preissac.com

Merci!